

Compte rendu de séance

Séance du 29 Juin 2017

L'an 2017 et le 29 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Area Bacchi sous la présidence de DARDONVILLE Alain Maire

Présents : M. DARDONVILLE Alain, Maire, M. DUBOIS Franck, M. LEGUET Thierry, M. JAHIER Bernard, Mme CAPLAIN Joëlle, Mme JUNCHAT Ghislaine, M. GASTECEL Jean-Jacques, Mme OGER Colette, Mme PASSEMARD Aline, Mme PLISSON Sabrina, M. TARTROU Arnaud, Mme GAUCHER Céline, M. MÉRY Cyrille, M. PINTO Alexis

Absent(s) ayant donné procuration : Mme POUSSE Corinne à Mme GAUCHER Céline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 23/06/2017

Date d'affichage : 23/06/2017

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET
Le : 04/07/2017

Et publication ou notification

Du : 03/07/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. DUBOIS Franck

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

LIGNE DE TRESORERIE 2017_034
CONVENTION SUEZ FACTURATION 2017_35
TARIFS RESTAURANT COMMUNAL 2017-2018 - D2017_036
CREATION D'UN POSTE CAE-CUI - D2017_037
AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION VOIRIE CCF - D2017_38

Le compte-rendu du conseil municipal de la séance précédente est validé à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur Franck DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Comptes rendus des commissions :

Monsieur le Maire invite Thierry LEGUET a exposé le bilan des commissions cadre de vie, communication, évènementiel.

Cadre de vie :

Le devis Barbier relatif aux mains courantes du terrain a été validé par la commission et accepté. Les travaux sont prévus en début d'automne : enlèvement des lisses actuelles / fourniture de 86 ml peints / pose avec scellement.

Les 2 structures d'entrées d'agglomération ont été positionnées comme prévu par nos services techniques et par les services du département aux entrées nord et sud du village. Nos panneaux « village fleuri du Loiret » ont été installés ainsi que les deux suspensions. Quatre pots géants rouges ont aussi été placés à des endroits stratégiques pour embellir le village. Des végétaux y seront prochainement plantés.

Le jury d'arrondissement de la SHOL45 nous a informé de sa visite le 5 juillet à 14h mais cela ne concernera que les particuliers, la commune étant déjà labellisée. La visite pour l'attribution d'une 1ère fleur aura lieu la semaine suivant le 14 juillet.

Gens du voyage : 75 caravanes et 50 familles se sont invitées dimanche 18 juin sur nos espaces verts communaux en tronçonnant les lisses périmétriques.

La gendarmerie et la Préfecture ont été de suite contactés. Désireux de rester 14 jours, nos échanges cordiaux ont permis de raccourcir ce délai à une semaine.

Une convention a été signée en Mairie avec les responsables et un défraiement au titre des préjudices subis a même été obtenu sous forme de don.

Notons que la communauté s'était engagée à être respectueuse de nos espaces verts et plus généralement de la vie paisible de notre village et qu'ils ont tenu parole.

Le site a été restitué de manière impeccable le 25 juin à l'heure dite et aucun problème n'a été à ce jour signalé.

Malgré cela un courrier sera adressé aux services de l'Etat pour exprimer ce séquençement et notre mécontentement.

Monsieur Alexis PINTO demande s'il est possible qu'ils soient accueillis régulièrement dorénavant. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de communautés toujours différentes, et que cela ne peut en aucun cas devenir régulier, la commune n'étant pas équipée de terrain habilité à recevoir les gens du voyage.

Communication :

Le festiv'été 2017 a été distribué début juin. Ce flyer de communication avait deux objectifs : informer des manifestations de l'été sur la Commune (Fête de la musique, Rock in Rebrech', 14 juillet) et permettre à nos concitoyens de s'inscrire pour la formule plateaux-repas du soir. Le site internet communal reste mis à jour chaque semaine.

Evènementiel :

Fête de la musique : le dispositif a été allégé pour ce 21 juin. Une centaine de personnes ont répondu présentes malgré l'épisode caniculaire. Le Bar restaurant le Rebrech' assurait la partie restauration.

La Commission Evènementiel assurait, quant à elle, la partie technique et l'intendance. La jeunesse était à l'honneur avec les Rebrech'Dogs et les 45Tours ; les retours ont été positifs.

14 juillet : Réunion de préparation le mercredi 05 juillet à 18h15. Les grandes lignes de

Commission Animation Jeunesse

Un courrier a été adressé aux CM2 pour leur proposer le programme d'animation de cet été, pour les collégiens le programme est sur le site, à savoir : 6 sorties à la journée encadrées par Cigales et Grillons : (Laser Quest/piscine à vague, Parc Astérix, Canoë/Bicross, Center Parc Sologne, Laser Game extérieur et Accrobranche/Aqua-parc) entre le 11 juillet et le 18 août.

A ce jour :

- Laser Quest/piscine à vague : 9 inscrits
- Parc Astérix : 14
- Canoë/Bicross : 3
- Center Parc Sologne : 7
- Laser Game extérieur : 3
- Accrobranche/Aqua-parc : 10

Bilan : 25 adolescents participeront aux sorties extérieures ; cela représente 45 journées.

Nous espérons qu'ils passeront un agréable moment.

Commission Associations :

Le 15 juin une réunion a eu lieu pour organiser le calendrier des salles 2018. Lors de cette réunion plusieurs associations ont émis le souhait de bénéficier du gymnase durant les petites vacances scolaires. Nous leur avons donné un accord de principe.

La fermeture du gymnase aux associations est effective pour la période estivale soit du 7 juillet au 30 août (désactivation des badges).

Le forum des associations aura lieu le **samedi 9 septembre 2017**.

Point Pôle T.U.R.R.F

Monsieur le Maire invite Monsieur Franck DUBOIS à présenter les différentes commissions :

Dossier ZAC : ce point fait l'objet d'un paragraphe particulier.

Commission conformité et déontologie : la Charte Achats a été diffusée et mise en application par les élus et par le personnel communal.

Commission RH : l'organisation du restaurant communal de la rentrée est présentée aux élus, tenant compte de la baisse des effectifs, des décisions de la commission RH du 24 avril dernier. Les emplois du temps ont été présentés au personnel.

Commission travaux : la réception du chantier des travaux d'assainissement est à planifier courant juillet.

Commission aménagement Centre-Bourg : Monsieur Franck DUBOIS rappelle l'historique de ce dossier. Il précise que Monsieur le Maire a rencontré un bailleur social qui a présenté des esquisses. Cette présentation est intéressante pour la commune, et les rencontres continueront après présentation des esquisses à la commission travaux.

Madame Sabrina PLISSON demande si la commune aura un droit de regard sur le projet du bailleur. Monsieur Franck DUBOIS informe que le bailleur a déjà répondu à un cahier des charges développé par la commune et qu'il ne pourra y déroger.

LIGNE DE TRESORERIE

réf : D2017_034 A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Rebréchien décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 100 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Rebréchien décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 100 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable : Euribor 1 semaine +1.00%
- Périodicité de facturation des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 300 Euros
- Frais de dossier : 300 Euros
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de gestion : Néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts.
- Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Cette ligne servira à régler les dernières factures TPL (92 172 €) et Eurovia (9000 €) et sera remboursée dès le versement de la subvention attendue de l'Agence de Bassin Loire Bretagne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention Monsieur Franck DUBOIS :

- Autorise Monsieur le Maire à contracter une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions énumérées ci-dessus.

CONVENTION SUEZ

réf : D2017_035 A L'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué lors du vote du budget assainissement 2017, la possibilité de signer une convention avec le Groupe SUEZ pour la facturation et l'encaissement de la redevance pour la collecte des eaux usées.

La facturation et la perception de la redevance assainissement de la partie traitement est déjà réalisée par Suez Eau France dans le cadre de sa facturation du traitement réalisé avec le Syndicat de la Demi-Lune.

Suez Eau France se propose d'y ajouter la facturation de la part Collecte des eaux usées, jusqu'alors facturée par la Commune. Suez Eau France reversera les sommes perçues pour le compte de la commune de Rebréchien selon les modalités déjà existantes dans le cadre de la facturation du traitement des eaux usées.

Pour l'établissement et la tenue du fichier des assujettis, l'établissement des factures et de leur encaissement, la rémunération de Suez Eau France sera de 2,90€ HT par facture émise.

Ce tarif s'étend aux conditions économiques connues à la date du 1er janvier 2017.

Il variera à chaque facturation proportionnellement à l'évolution de l'indice FSD3, représentatif des frais et services divers – modèle de référence n°3, publié au moniteur des travaux publics et du Bâtiment ou au bulletin officiel de la concurrence et de la consommation.

La convention entre en vigueur le 1er janvier 2017.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité le Maire à signer la convention avec Suez Eau France.

CREATION D'UN POSTE CAE-CUI

réf : D2017_037 A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2)

Dans le cadre de la réorganisation du restaurant communal suite aux départs de deux agents depuis le 1er janvier 2017, il est préconisé l'ouverture d'un deuxième poste en CAE, qui permettrait de recruter du personnel en bénéficiant des avantages liés à ces postes.

Le recrutement porterait plutôt sur un poste à pourvoir dans le domaine de l'entretien ménager des bâtiments (salle polyvalente, gymnase, salle des fêtes...)

Le contrat est de 20 h minimum par semaine (le temps sera annualisé).

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi :

Monsieur le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-dessus, à compter du 1/9/2017.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal à la majorité, deux abstentions, Messieurs Thierry LEGUET et Cyrille MÉRY, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Monsieur Thierry LEGUET aurait souhaité la consultation de la commission RH.

POINT ZAC :

Le projet permettant une plus forte cessibilité de terrains dans le périmètre de la ZAC et donc permettant de proposer un coût d'acquisition plus élevé aux propriétaires a été approuvé par les élus.

Sur cette base, la négociation avec les propriétaires de la zone 1AU est en cours, avant remise du rapport de négociation pour décision lors d'une prochaine réunion à programmer en mairie.

Sans accord des propriétaires à cette date, l'aménageur a la possibilité de mettre fin à la convention d'aménagement, et rien ne sera réalisé.

AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION VOIRIE CCF

Réf : D2017_38 A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie depuis le 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de valider le procès-verbal de mise à disposition de la voirie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal.

Séance levée à: 21 :50

En mairie, le 30/06/2017
Le Maire
Alain DARDONVILLE